

222C0148 FR0013030152-FS0027

14 janvier 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 janvier 2022, le concert composé des sociétés Derfin¹ et Natelpau Belgium² a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 janvier 2022, le seuil de 5% du capital de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE et détenir 258 419 actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE représentant autant de droits de vote, soit 5,004% du capital et 3,74% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Derfin ¹	129 400	2,51	129 400	1,87
Natelpau Belgium ²	129 019	2,50	129 019	1,87
Total concert	258 419	5,004	258 419	3,74

Ce franchissement de seuil résulte de la mise en concert des sociétés susvisées à l'occasion de l'acquisition d'actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE hors et sur le marché.

¹ Société par actions simplifiée (sise 14 chemin de la Vacquerie, 59170 Croix) contrôlée par M. Arnaud Mulliez.

² Société anonyme (sise 92 avenue de la Reine Astrid, 1310 La Hulpe, Belgique) contrôlée par M. Emmanuel Gras.

³ Sur la base d'un capital composé de 5 163 970 actions représentant 6 910 625 droits de vote.